



MAIRIE DE  
SAINT-AUGUSTIN  
SUR-MER

Commande publique – MAPA

**DECISION DU MAIRE N° 2022-90 du 09/09/2022**  
**Marché à procédure adaptée de moins de 40 000 € H.T.**  
**Espace santé - Maîtrise d'œuvre pour la création d'un deuxième cabinet de médecine générale**

Le maire de Saint-Augustin,

Vu le Code de la Commande Publique,

Vu la délibération du conseil municipal n° 2020-050 en date du 30 juillet 2020 délégrant certains de ses pouvoirs au maire et notamment celle portant le numéro 4 lui permettant de prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés et accords-cadres, ainsi que toute décision concernant leurs avenants, lorsque les crédits sont inscrits au budget,

Considérant la demande d'un médecin généraliste désireux de s'installer sur le territoire et l'intérêt des administrés,

Considérant les possibilités d'extension de l'espace santé situé au centre-bourg,

DECIDE :

- De consulter les cabinets d'architecture en vue de réaliser un deuxième cabinet de médecine générale et pour réaliser les missions suivantes :
  - Phase 1 : Missions liées au permis de construire,
  - Phase 2 : Missions de maîtrise d'œuvre : Phase PRO, Phase DCE comprenant l'assistance au maître d'ouvrage durant la consultation et le choix des entreprises, OPC, DET, AOR et DOE.  
*Les deux phases sont dissociables. La phase EXE n'est pas aux missions de maîtrise d'œuvre..*
- De choisir un marché public à procédure adaptée et de faire une publication sur le site communal et un affichage en mairie.

Le Maire soussigné certifie  
le caractère exécutoire  
de la présente décision reçue  
à la Sous-Préfecture le **12.09.2022**  
et affichée le **12.09.2022**

Pour copie conforme,  
Le Maire,  
G. PROST

